
Programme de Formation

PASSAGES AUX URGENCES-La prise en charge administrative de l'usager et la facturation

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique



Public visé

Gestionnaires Bureau des entrées et Facturation, Assistante Médico-Administrative (AMA) intervenant aux urgences



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable, en toute autonomie, d'enregistrer le dossier de l'usager aux urgences selon la réglementation afin de réaliser une orientation efficiente .



Description

- Le périmètre de la réforme 2022
- Les forfaits et les règles de facturation
- Gestion du dossier sans débiteur "Assurance Maladie"
- Procédures d'Admissions, d'Orientation et de Gestion des dossiers
- Procédure dégradée et reprise des dossiers
- Atelier de cas pratiques



Prérequis

Aucun



Modalités pédagogiques

Formation - Action basée sur une pédagogie de mise en situation et/ou de travaux d'exercices.



Moyens et supports pédagogiques

A la charge du MiPih

- Support pédagogique
- Travaux pratiques basés sur **PASTEL** : Mise en situation sur l'environnement de production ou sur l'environnement de formation

A la charge de l'établissement

- Accès internet
- Etablissement autonome : Accès à l'environnement de formation et/ou production
- 1 PC par participant
- Vidéoprojecteur
- Paperboard





Compétences visées

- Appliquer la réglementation liée à la prise en charge de l'utilisateur aux urgences et en cas de procédure dégradée
- Assurer la saisie de l'admission, l'orientation, la complétude des débiteurs
- Comprendre l'impact des éléments du dossier sur la production de la facturation



Modalités d'évaluation et de suivi

Evaluation sur cas pratiques ou exercices ou Quiz.

Une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire.



Informations sur l'accessibilité

Pour toute personne en situation de handicap, contactez Madame VALANT au 05 34 61 50 00, pour étudier la solution adaptée à votre besoin.